

SOYEZ PRÊTS À FAIRE FACE

POUR PROTÉGER EFFICACEMENT VOTRE ENFANT

... AYEZ LE RÉFLEXE PEEP/MMA

- pour bénéficier d'une garantie des plus complètes face aux risques auxquels sont exposés vos enfants, depuis le bris de lunettes ou des appareils dentaires jusqu'à des accidents graves,
- pour être assuré d'une aide précieuse, au moment où vous en avez besoin.

... DISPOSEZ D'UNE BONNE ASSURANCE SCOLAIRE

- pour couvrir les accidents provoqués ou subis par votre enfant dans la cour de récréation ou aux abords de l'école,
- pour lui permettre de participer aux sorties et activités organisées par les établissements scolaires,
- pour être remboursé, si votre enfant se blesse seul, là où la garantie responsabilité civile ne suffit pas.
- Responsabilité civile, assistance, indemnités contractuelles, remise à niveau scolaire, vol du cartable, des manuels scolaires, de la mallette d'instruments professionnels, des vêtements personnels, y compris en cas d'agression ou racket sur le trajet domicile-école-domicile (sous réserve d'un dépôt de plainte). La protection juridique (recours et défense) est étendue à la prise en charge des frais pour les litiges nés dans l'environnement scolaire.

NOUVEAU ! DES GARANTIES ÉTENDUES

- Pour couvrir l'E-réputation de votre enfant : prise en charge, assistance technique du traitement des données préjudiciables.
- Pour prendre en charge les frais d'aide psychologique en cas de harcèlement, agression ou racket

...l'assurance d'une aide immédiate, concrète et efficace en cas de problème.

Des tarifs compétitifs

Exclusivement réservés aux adhérents de nos associations, et toujours la **gratuité à partir du 4e enfant.**

La garantie la plus complète du marché au meilleur prix !

Un service de qualité

Un suivi personnalisé de tous les dossiers, grâce à une collaboration permanente entre la PEEP et MMA.

FORMULE A ET A+

Garantie complète toute l'année 24/24

Cette garantie intervient durant :

- 1/ Le temps des activités scolaires (y compris classes de découvertes : neige, mer, nature...), sportives et socio-culturelles organisées par l'établissement scolaire auquel appartient l'élève assuré. Les activités scolaires sont incluses.
- 2/ Le trajet aller-retour du domicile à l'établissement scolaire.
- 3/ à l'occasion des activités de la vie privée, toute l'année, 24 heures sur 24, comprenant la pratique de tous les sports usuels tels que ski, patinage, équitation, football, natation, tennis, judo, voile, y compris à l'occasion de compétitions sportives.
- 4/ Les séjours à l'étranger d'une durée inférieure à 1 an.

FORMULE B

Garantie limitée "activités scolaires et trajet"

Cette formule couvre l'enfant uniquement pour les activités 1 et 2 y compris les stages ordonnés et contrôlés par les établissements, ainsi que le trajet aller-retour non détourné du domicile à l'établissement.

RISQUES GARANTIS

ÉLÈVE VICTIME D'ACCIDENT :

- remboursement des frais médicaux après intervention de la sécurité sociale et des mutuelles complémentaires (chambre particulière)
- frais prescrits médicalement mais non remboursés par la sécurité sociale (consultations médecines douces : homéopathie, acupuncture, ostéopathie...) 4 consultations dans la limite de 30 euros par visite
- prothèse dentaire, par dent
- appareils d'orthodontie (bris ou perte)
- lunettes et lentilles (bris, perte ou vol)
- prothèse auditive (bris ou perte) par appareil
- frais de garde (du 9^e au 53^e jour)
- frais de transports de l'élève provisoirement handicapé 30€/jour, avec un plafond de :
- frais de remise à niveau scolaire du 15^e jour jusqu'à la fin du 8^e mois avec un plafond de :
- frais de recherche et de secours
- frais de rapatriement dans le cadre des activités scolaires
- décès, capital (1)
- infirmité permanente, capital de base réductible en fonction du taux d'I.P.P. (1) (les invalidités inférieures ou égales à 5 % ne sont pas indemnisées)
- frais d'adaptation du logement occupé par l'élève et/ou du véhicule utilisé pour son transport (2)

DOMMAGES AUX BIENS DE L'ÉLÈVE :

- vol par agression sur le trajet domicile-école et vol dans les établissements scolaires :
 - vêtements personnels
 - manuels scolaires, mallette
 - cartable et fournitures scolaires
 - vélo, trottinette **NOUVEAU**
 - instrument de musique
- Dommages :
 - dommages accidentels instruments de musique
 - dommages collision bicyclette avec un tiers identifié

ASSISTANCE (ACCIDENT, MALADIE GRAVE DE L'ÉLÈVE) :

- **NOUVEAU** soutien psychologique en cas de harcèlement, agression, racket
- rapatriement ou transport sanitaire de l'enfant blessé ou malade
- transport et rapatriement du corps en cas de décès
- frais annexes
- soins médicaux à l'étranger
- transport d'un membre de la famille
- frais d'hôtel

ELEVE RECONNU RESPONSABLE DE L'ACCIDENT :

- dommages corporels et immatériels en résultant
- dommages matériels
- dommages causés par un élève stagiaire au matériel confié par l'entreprise d'accueil (franchise 80 €)

PROTECTION JURIDIQUE :

- E-Réputation **NOUVEAU** (prise en charge, assistance technique du traitement des données préjudiciables).
- recours et défense
- litiges survenant dans l'environnement scolaire

FORMULES

VOTRE GARANTIE PREND EFFET

le jour de la rentrée si la souscription intervient dans les 15 jours qui suivent ; au-delà, le jour de réception de votre règlement à votre association locale.

(1) garantie maximum 1 525 000€ en cas de sinistre collectif

(2) si invalidité permanente égale ou supérieure à 50%

B	A	A+
7 500 €	15 000 €	15 000 €
75 €	75 €	75 €
250 €	350 €	500 €
400 €	600 €	900 €
200 €	400 €	600 €
1 000 €	1 000 €	1 500 €
20 €/jour	30 €/jour	40 €/jour
1 500 €	1 500 €	1 500 €
1 220 €	1 525 €	2 500 €
4 000 €	5 000 €	6 000 €
à concurrence des frais réels		
5 000 €	5 000 €	5 000 €
60 000 €	100 000 €	200 000 €
Exclu	1 500 €	3 000 €
100 €	100 €	200 €
100 €	100 €	200 €
100 €	100 €	200 €
Exclu	300 €	600 €
Exclu	320 €	1 500 €
Exclu	320 €	1 500 €
Exclu	300 €	600 €
3 consultations maximum dans la limite de 54 € par consultation		
frais réels	frais réels	frais réels
frais réels	frais réels	frais réels
310 €	310 €	500 €
10 000 €	10 000 €	20 000 €
frais réels	frais réels	frais réels
30 €/jour	50 €/jour	70 €/jour dans
dans la limite de 250 € max	dans la limite de 350 €	la limite de 500 € max par sinistre
16 000 000 €	16 000 000 €	16 000 000 €
1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €
15 250 €	15 250 €	23 000 €
5 000 €	5 000 €	5 000 €
illimitée	illimitée	illimitée
16 000 €	16 000 €	16 000 €

B

10 €
par enfant

limitée aux risques
liés aux activités
scolaires et au trajet
domicile/école/
domicile

A

19 €
par enfant

garantie complète 24h/24, 7j/7, liée
aux risques encourus trajet domicile/par
l'enfant dans toutes ses activités école/
domicile scolaires et extra-scolaires

A+

26 €
par enfant